COMPTE RENDU

Conseil municipal du 3 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

Le trois décembre mil dix-neuf à 20 heures s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de Gérard GUICHERD, Premier Adjoint

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Nadège BALLEFIN, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Christian LEPREVOST, Sylvie MELIN, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Marc PETIT, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD, Jean-Pierre TROLLIET

Etaient absents ayant donné pouvoir : Youri GARCIA à Gérard GUICHERD, Aurore GUICHERD à Maria FAVIER, Daniel MICHOUD à Josiane GIPPET, Marlène PERRIER à Nadège BALLEFIN, Eric ROUX à René DESCHAMPS, Jean-Michel ROZAND à Nicole SITRUK,

Etaient absents et excusés : Patrick CANET, Alain SOCIE

Etaient absents : Catherine BIARD, Maria-Elisabete BOURDALE, Nadine CHAVANT, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Philippe GAGNEUX, Christel GALLIANO, Marie-Catherine LAMIRAL, Alain MARTIN, Gilbert MERGOUD, Tristan PAIN, Rachel PEREIRA, Chantal REY

Date de convocation : mardi 26 novembre 2019

Les conseillers présents, soit 23 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 44. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Maria FAVIER et Josiane GIPPET. Ces derniers acceptent.

APPROBATIONS :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2019,
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 décembre 2019.

DELIBERATIONS :

I. FINANCES

2019-9-1 Budget principal M14 non assujetti à TVA - Décision modificative n°4
2019-9-2 Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet – TAPE et NAPE
2019-9-3 Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet – Régularisation 2019
2019-9-4 Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet pour l'année 2020

II. REGLEMENTAIRE

2019-9-5 Camping municipal – calendrier de la saison 2019
2019-9-6 Site de la Friche Mermet – Acquisition par l'EPORA et rétrocession à la Commune
2019-9-7 Site de la Friche Mermet - Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

APPROBATIONS :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2019

VOTE		
POUR : 29	CONTRE : 0	ABST. : 0

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 3 décembre 2019

Gérard GUICHERD propose au Conseil Municipal le retrait de la délibération n°2019-9-6 relative à l'acquisition et à la rétrocession de la Friche Mermet par l'EPORA. A la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'entreprise MERMET réalise des études complémentaires et n'a donc pas à ce jour répondu à l'offre de l'EPORA.

VOTE		
POUR : 29	CONTRE : 0	ABST. : 0

DELIBERATIONS

I.FINANCES

2019-9-1 Budget principal M14 non assujetti à TVA - Décision modificative n°4

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses et des recettes pour l'année 2019.

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**8 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	153 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**153 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6745-020 : Subventions aux personnes de droit privé	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**75 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-74832-01 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**70 000.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**83 000.00 €**	**153 000.00 €**	**0.00 €**	**70 000.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	153 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**153 000.00 €**
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**21 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**
D-202-292-020 : Modifications des 2 PLU	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2041512-305-822 : Aménagement Centre ville de Ciers	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422-334-020 : Subvention redynamisation du commerce	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**33 000.00 €**	**5 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2121-166-823 : Plantations forestières	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-316-823 : Plantations urbaines	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21568-299-822 : Défense incendie	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**27 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2312-314-823 : Parc du Jalérieu	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-294-212 : Ecoles Bâtiments	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-303-64 : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-318-026 : Cimetières	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-329-414 : Securisation batiments ERP	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-287-822 : Travaux divers voirie	0.00 €	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-314-823 : Parc du Jalérieu	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-330-822 : Dispositif Video protection	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**15 000.00 €**	**104 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**77 000.00 €**	**130 000.00 €**	**100 000.00 €**	**153 000.00 €**
Total Général	**123 000.00 €**		**123 000.00 €**	

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 29	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

2019-9-2 Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet – TAPE et NAPE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'objectifs et de moyens avait été conclue avec le Centre Social Jean Bedet (CSJB) concernant l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAPE-NAPE).

En vertu de cette convention, les activités étaient proposées gratuitement aux familles. A ce titre, la Commune s'était engagée à verser au CSJB le montant restant à charge, sous réserve de la production de justificatifs. La convention d'objectifs et de moyens a pris fin en juillet 2018 lorsque la Commune a fait le choix du retour à la semaine de quatre jours.

Monsieur le Maire explique que depuis cette date, la Commune était en attente des justificatifs du CSJB pour verser le montant restant à charge. Ces documents ayant été produits, il apparaît que la Commune est redevable d'un montant de 6200€ pour l'année 2017-2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le versement au CSJB d'une somme de 6200€ au titre de la convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation des TAPE-NAPE pour l'année 2017-2018.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 29	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

2019-9-3 Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet – Régularisation 2019

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2019, la compétence petite enfance est transférée à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD).

Par délibérations en date du 25 février 2019 et du 29 avril 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le versement de subventions au CSJB sur la base de celles attribuées au cours de l'exercice précédent. Or, figuraient parmi ces subventions celles afférentes à la petite enfance, alors que cette compétence est transférée depuis le 1er janvier 2019 à la CCBD.

Dès lors, il convient de régulariser les sommes versées à tort au titre de cette compétence.

LIBELLES		Versé en 2019	A régulariser
Action Jeunes intercommunale	Financement poste de direction	24 000,00 €	-5 729,00 €
P.S.E.J.	Volet enfance - 2019	74 000,00 €	-55 293,00 €
Compension de fin de mise à disposition de secrétaire		31 568,00 €	-7 535,00 €
Compension de fin de mise à disposition de comptable		14 949,00 €	-3 568,00 €
TOTAL		**144 517,00 €**	**-72 125,00 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver la régularisation présentée ci-avant.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABST. : Maurice NICOLAS

2019-9-4 Attribution de subventions au Centre Social Jean Bedet pour l'année 2020

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous pour l'année 2020 :

LIBELLES	Subventions 2020
Action Jeunes y compris le financement du poste d'animateur	52 000,00 €
Ludothèque	1 000,00 €
Aide au financement des fonctions support	
Direction	18 500,00 €
Secrétariat	24 000,00 €
Comptable	11 500,00 €
TOTAL	107 000,00 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 29	CONTRE : 0	ABST. : 0

II.REGLEMENTAIRE

2019-9-5 Camping municipal – calendrier de la saison 2019

L'activité du camping est divisée chaque année en deux périodes : la haute et la basse saison.

Monsieur le Maire propose pour la saison 2020 le calendrier suivant :

- Basse saison : du 4 avril au 30 juin 2020 et du 1er septembre au 4 octobre 2020 inclus,
- Haute saison : du 1er juillet au 31 août 2020.

Il convient de délibérer pour approuver ce calendrier, sa mise en application et la signature par le Maire de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 29	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-9-7 Site de la Friche Mermet - Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

La Commune a débuté un partenariat avec l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) le 28 décembre 2015, par la signature d'une convention d'études et de veille foncière 38A005 dénommée « Friche Mermet » pour une durée de quatre ans. La Communauté de Communes du Pays des Couleurs était également signataire de cette convention au titre de sa compétence habitat.

La convention d'études et de veille foncière a permis d'accompagner les collectivités dans la réflexion relative au devenir de la « Friche Mermet ». La requalification de cette ancienne usine textile située au cœur du tissu urbain relevait d'un caractère stratégique. Une étude de faisabilité pré-opérationnelle a été rendue fin 2017 permettant de définir un projet urbain ambitieux, adapté aux réalités du marché. Le tènement requalifié à vocation habitat pourra accueillir une trentaine de logements ainsi qu'un hôtel.

Monsieur le Maire présente le scénario retenu à l'issue de la présentation aux conseillers municipaux le 20 décembre 2017.

L'objet de la convention opérationnelle est de déterminer les modalités de coopération entre les trois parties. L'EPORA a acquis pour le compte de la commune le tènement immobilier correspondant à la parcelle cadastrée AD1021. Le bien acquis est un terrain nu, c'est-à-dire déconstruit et dépollué par le vendeur. L'EPORA s'engage à céder les biens en vue de permettre la réalisation du projet validé par la Commune. L'EPORA pourra apporter son concours à l'organisation d'appels à projet. Si ces biens ne trouvent pas de preneurs, la Commune s'engage à les racheter.

La convention opérationnelle est conclue pour une durée de cinq ans. Le montant des dépenses prévisionnelles est de 1 300 300€ HT et le déficit prévisionnel de l'opération est estimé à 370 300€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec l'EPORA et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) une convention opérationnelle (*annexe n°1*).

Il convient de délibérer pour approuver la convention opérationnelle conclue avec l'EPORA et la CCBD pour le site « Friche Mermet » et autoriser le Maire à la signer.

VOTE		
POUR : 29	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

QUESTIONS DIVERSES

✓*Dénomination de voirie*

INFORMATIONS

✓Décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du (*annexe n°2*)

✓Prochaines séances du conseil municipal :
- Mardi 28 janvier 2020 à 20h00
- Mardi 25 février 2020 à 20h00

✓ Animations du 8 décembre

✓Arbre de Noël du personnel le jeudi 12 décembre 2019 à 18h00

✓Vœux du Maire à la population le 4 janvier 2020 à 19h00 à la salle des fêtes de Ciers

✓*Vœux du Maire au personnel le 10 janvier 2020 à 18h00 au restaurant scolaire de Ciers*

✓*Inauguration de la ruche pédagogique le 14 décembre à 11h30*

✓*Nouveau découpage électoral*

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Convention opérationnelle Commune-EPORA-CCBD
- Annexe 2 : Décisions du Maire depuis le Conseil Municipal du 05 novembre 2019

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
Le 3 décembre 2019

Le Premier Adjoint
Gérard GUICHERD

Les Avenières Veyrins-Thuellin 38630